



Dans la partie basse de la **Salle Polyvalente de 1700 m²** - Place du Foirail

la partie haute est réservée à l'Exposition Avicole

REGLEMENT INTERIEUR

1. Seuls seront acceptés les producteurs de produits du terroir et les artisans créateurs.
2. Le tarif forfaitaire pour les 2 jours est de 21 € le mètre linéaire (*sur une profondeur d'environ 3 mètres*). Le droit de place payable à l'inscription, sera encaissé après la foire et ceci même en cas de désistement de votre part. Aucun remboursement ne pourra être réclamé.
3. Vous devez venir avec vos tables, comptoirs, chaises, rallonges électriques suffisamment longues soit tout le nécessaire d'exposition. Pour disposer de l'électricité sur votre stand, précisez votre ampérage sur le bulletin. (*Point eau dans la salle*).
4. L'installation se fait le vendredi de 14 h à 19 h et la désinstallation le dimanche de 19h à 20h.
5. Une place de stationnement est prévue à proximité de la salle pour votre véhicule utilitaire (1 seul par exposant). Un badge vous permet d'accéder au parking.
6. Horaires d'ouverture au public : 9 h à 19 h (entrée gratuite).
7. En dehors des heures d'ouverture, la salle est fermée à clé, vous pouvez donc entreposer vos marchandises. Toutefois le Comité ne peut être tenu responsable en cas de vol, dégradation, pertes d'objets ou d'accident seule votre Assurance Responsabilité Civile Professionnelle avec multirisques peut vous couvrir. Vous êtes responsable de votre stand et de sa sécurité.
8. Seule la dégustation de vos produits est autorisée. Par mesure de sécurité et d'hygiène, la cuisine est interdite.
9. Le Comité est en droit de refuser ou d'exclure des exposants qui ne respecteront pas ce règlement.

Réalités Réalmontaises
Comité des Fêtes et de la Foire Agricole
20 bis, rue Cabrouly 81120 Réalmont
05 63 79 25 87—lesrealites@orange.fr



Permanence de la Foire
Place du Foirail 81120 Réalmont
du mercredi avant la foire 14 h
au lundi suivant 12 h—05 63 45 55 26